

## PLAN DE COURS

# ENV-6902 : Gestion intégrée des ressources et de l'espace 2

NRC 50942 | Été 2020

Mode d'enseignement : Présentiel
----------------------------------

Temps consacré : 6-6-6	Crédit(s) : 6
------------------------	---------------

Ce cours intégrateur de type multidisciplinaire vise à donner à l'étudiant une formation pratique de la gestion intégrée des ressources et de l'espace. L'étudiant doit choisir et réaliser une expérience pratique sur le terrain. Trois ou quatre cas d'étude sont possibles. Les études de cas proposées sont variées (gestion intégrée de l'environnement nordique, gestion intégrée des paysages forestiers récréotouristiques ou gestion intégrée des ressources naturelles et impacts sur la biosphère et le territoire). Ce cours intégrateur devrait conduire l'étudiant à déterminer le sujet de son essai.

Cours réservé exclusivement aux étudiants du programme de Maîtrise en biogéosciences de l'environnement. Cours à distance à l'été 2020.

## Plage horaire

Rencontre		
lundi	09h00 à 16h00	Du 6 juil. 2020 au 14 août 2020
mardi	09h00 à 16h00	Du 6 juil. 2020 au 14 août 2020
mercredi	09h00 à 16h00	Du 6 juil. 2020 au 14 août 2020

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

## Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=115902>

## Coordonnées et disponibilités

Danielle Cloutier

*Chargée d'enseignement*

Local 2169

[danielle.cloutier@ggr.ulaval.ca](mailto:danielle.cloutier@ggr.ulaval.ca)

Tél. : 418-656-2131 poste 5127

*Disponibilités*

Je suis disponible sur rendez-vous. Veuillez SVP communiquer avec moi par courriel.

## Soutien technique

Équipe de soutien - Systèmes technopédagogiques (BSE)

<http://www.ene.ulaval.ca> 

418-656-2131 poste 414331

Sans frais: 1-877 7ULAAVAL, poste 414331

Automne et hiver	
Lundi au jeudi	8 h à 19 h
Vendredi	8 h à 17 h 30
Été	
Lundi au jeudi	8 h à 17 h
Vendredi	8 h à 16 h

# Sommaire

---

<b>Description du cours</b> .....	<b>4</b>
Introduction .....	4
Objectifs généraux .....	4
Approche pédagogique .....	4
Modalités d'encadrement .....	5
Charge de travail et calendrier .....	5
Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental .....	5
<b>Contenu et activités</b> .....	<b>5</b>
<b>Évaluation et résultats</b> .....	<b>6</b>
Évaluation des apprentissages .....	6
Informations détaillées sur les évaluations sommatives .....	6
Rapport #1 : Rapport principal (partie 1) - demande de subvention .....	6
Rapport #2 : Études d'impact sur l'environnement .....	7
Rapport #1 : Rapport principal (partie 2) - demande de subvention .....	7
Examen sous surveillance .....	8
Barème de conversion .....	8
Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat .....	8
Correction linguistique, retard et présentation des travaux .....	9
Évaluation de l'enseignement .....	9
Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation .....	9
Absence aux examens .....	9
Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental .....	10
Plagiat .....	10
<b>Matériel didactique</b> .....	<b>10</b>
Matériel obligatoire .....	10
Site web de cours .....	10
Portail thématique de la bibliothèque .....	10
Matériel du cours .....	11
Spécifications technologiques .....	11
Matériel recommandé .....	11
<b>Médiagraphie et annexes</b> .....	<b>11</b>
Bibliographie .....	11

# Description du cours

---

## Introduction

Il s'agit d'un cours intégrateur de type multidisciplinaire ayant pour but de préparer l'étudiant à la pratique de la gestion intégrée des ressources et de l'espace, afin qu'il puisse intervenir dans la résolution de différents problèmes environnementaux. Par la réalisation de thèmes variés, le cours vise à initier l'étudiant à l'ensemble des étapes de planification et de réalisation de projets professionnels et scientifiques.

## Objectifs généraux

L'objectif général du cours *Gestion intégrée des ressources et de l'espace II* est de familiariser les étudiants à la gestion intégrée des ressources et de l'espace. Les étudiants sont amenés à utiliser les bases et principes de la gestion intégrée à travers les différents thèmes abordés pendant le cours. À l'aide d'études de cas, les étudiants peuvent se familiariser avec cette approche tout en se familiarisant avec les problématiques environnementales actuelles telles :

- La réalisation de soumissions et offres de services, les études d'impact sur l'environnement de projets, les services écologiques et la gestion de la faune, les relevés fauniques, la restauration de sites dégradés et la gestion des sols contaminés. etc. L'étudiant devrait acquérir des connaissances générales qui lui seront nécessaires en tant que futur gestionnaire.

À la fin de ce cours, les étudiants seront en mesure de :

- Documenter et évaluer l'état du territoire (lithosphère, hydrosphère/cryosphère, atmosphère, biosphère, échelles, compositions, cycles sédimentaires, interactions) ;
- Établir les potentialités et limites de ce territoire en fonction de priorités tels le développement durable, la conservation et la mise en valeur;
- Poser un diagnostic initial sur une problématique de gestion intégrée des ressources et de l'espace (personnes intéressées, intervenants, aspects économiques, sociologiques, écologiques et législatifs) ;
- Maîtriser diverses méthodes et outils pour la collecte de données, la collaboration et l'aide à la décision ;
- Connaître les différentes problématiques environnementales rencontrées au Québec, être capable de porter un jugement éclairé sur une problématique environnementale et proposer des solutions pour satisfaire tous les intervenants impliqués;
- Développer ses capacités de communication (écrites et orales) et communiquer de manière professionnelle, et ce à divers auditoires, les projets relatifs à la gestion intégrée des ressources.

**NOTE:** pour tous les thèmes abordés dans le cours, plusieurs liens Internet et plusieurs références bibliographiques vous permettent d'approfondir et de mieux comprendre la matière abordée. Il est important de bien comprendre les principes généraux et non les détails des sujets abordés.

## Approche pédagogique

Ce cours de 6 crédits est conçu selon une approche pédagogique propre à la formation à distance. Le matériel didactique et la formule utilisée vous permettent d'adopter une démarche d'apprentissage autonome et entièrement à distance. Vous pouvez ainsi gérer votre temps d'étude et prendre en charge votre formation. Toutefois, cette prise en charge est soutenue par la personne responsable de l'encadrement (Danielle Cloutier, chargée d'enseignement), pendant toute la session. Sa tâche est de vous faciliter les conditions d'apprentissage et de vous aider dans votre démarche, de façon à ce que vous atteigniez les objectifs du cours. L'ensemble du matériel didactique est disponible sur la plateforme de diffusion de cours. Vous y trouverez tout ce qu'il faut pour réussir ce cours à distance : textes, exposés, démonstrations, exemples, exercices, liens web, etc. Chaque semaine, vous êtes invité à consulter la section Contenu et activités décrivant les activités d'apprentissage et d'évaluation au programme.

Pour toutes questions relatives à la matière du cours et à son déroulement nous vous suggérons d'utiliser le forum de discussion. Le forum du cours de Gestion intégrée des ressources et de l'espace II, a pour but de permettre aux étudiants inscrits à ce cours de communiquer, entre eux et avec le responsable, leurs opinions et questions sur différents sujets traités dans les modules du cours et lors des lectures. Donc il s'agit de commentaires pertinents sur un sujet précis, d'interrogations clairement exprimées, d'opinions personnelles bien argumentées, d'interventions suite aux questions ou commentaires de collègues. Ainsi vous pourrez recevoir des réponses des autres participants ou du responsable qui agit comme médiateur ou répond en l'absence de réponse des autres participants. Si nécessaire, le responsable intervient, généralement, à l'intérieur de 48 heures lors des journées de semaine, mais en

permettant avant tout aux autres participants de répondre ou d'argumenter. Pour les questions d'ordre personnel, vous pouvez communiquer directement avec le responsable par la courriel électronique offert sur le site du cours. Cette dernière vous retournera une réponse à l'intérieur de 48 heures lors des journées de semaine.

## Modalités d'encadrement

Le calendrier pédagogique proposé est adaptable selon vos disponibilités pendant les semaines de la session. En effet, la formule d'enseignement à distance vous permet d'apprendre à votre rythme; toutefois, en adoptant un rythme d'apprentissage régulier dès le début de la session, vous pourrez bénéficier d'une rétroaction du responsable durant tout votre cheminement. La personne inscrite reste bien sûr la seule gestionnaire de son temps, mais elle s'engage à effectuer les évaluations aux moments prescrits.

La rétroaction fournie par le responsable s'effectue en général par le forum de discussion et parfois par courriel électronique (questions plus personnelles). Il est important de prendre conscience que la réponse aux questions posées par courriel électronique ou sur le forum ne sera pas instantanée. Le responsable répondra à son courriel électronique au moins deux à trois fois par semaine soit dans un délai de 48 heures les jours ouvrables.

Afin d'éviter des délais supplémentaires, il est recommandé d'être explicite dans vos questions et commentaires. Par ailleurs, vous pourrez également utiliser un forum de discussion, à partir de l'onglet identifié comme tel. Ce forum de discussion vous permet de discuter de divers points de contenu avec les autres étudiants. Le forum est donc un outil qui vous permet d'échanger avec eux et avec la responsable. La responsable répond aux questions non traitées pas les autres étudiants et rectifie, au besoin, les réponses ou interventions des autres participants dans les mêmes délais que pour le courriel électronique.


## Charge de travail et calendrier

Le cours de six crédits est offert à distance sur une session de 6 semaines et se termine le 14 août. La somme de travail exigée pour les lectures obligatoires et la rédaction des rapports est de 90 heures. En moyenne, la charge de travail hebdomadaire est d'environ 10-15 heures/semaine.

<b>Gestion intégrée des ressources et de l'espace II</b>			
<b>Modules</b>	<b>Activités d'apprentissage</b>	<b>Capsules vidéos (CAV) et/ou Classes Virtuelles (CLV)</b>	<b>Date de remise des rapports (R)</b>
Module 1	Offre de services et demandes de subvention	CAV et CLV : 7 juillet à 9h00	Atelier virtuel 13 juillet à 9H30
Module 2	Services écosystémiques et gestion de la faune : études d'impacts sur l'environnement - évaluations environnementales	CLV : 6 et 13 juillet à 9h30 & 14 juillet à 9h00	22 juillet (R1 1ère partie) 31 juillet R2
Module 3	Restauration de sites dégradés	CAV & CLV : 27 juillet à 9h00 Sites contaminés : à confirmer	14 août (R1 2ième partie)

## Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiants qui ont une lettre d'Attestation d'accommodations scolaires obtenue auprès d'un conseiller du secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodation en classe ou pour les évaluations puissent être organisées. Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le secteur ACSESH au 656-2880, le plus tôt possible.

Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Pour plus d'information, voir la Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires à l'adresse suivante : <https://www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/> 

## Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
<a href="#">Module 1 : Offres de services et demandes de subvention</a> Ce module comprend des capsules vidéos. Démarrage des projets demande de subvention en équipe.	
<a href="#">Module 2 : Services écosystémiques, gestion de la faune et études d'impacts sur l'environnement</a> Deux thèmes abordés en classe lors de capsules vidéos et classes virtuelles.	
<a href="#">Module 3 : Restauration de sites dégradés</a> Ce module comprend 1 classe virtuelle et 1 capsule vidéo.	

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

## Évaluation et résultats

### Évaluation des apprentissages

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Rapport #1 : Rapport principal (partie 1) - demande de subvention	Dû le 22 juil. 2020 à 17h00	En équipe	30 %
Rapport #2 : Études d'impact sur l'environnement	Dû le 31 juil. 2020 à 16h16	Individuel	30 %
Rapport #1 : Rapport principal (partie 2) - demande de subvention	Dû le 14 août 2020 à 16h15	En équipe	40 %

Note:

2,5pt de plus seront attribués aux équipes qui remettront une version corrigée du TP-3 avant le 15 juillet prochain.

5pt de plus seront attribués aux équipes qui remettront une version corrigée du TP-2 avant le 16 août prochain.

### Informations détaillées sur les évaluations sommatives

#### Rapport #1 : Rapport principal (partie 1) - demande de subvention

Date de remise :	22 juil. 2020 à 17h00 Contribution au travail d'équipe : 24 juil. 2020 à 17h00
Mode de travail :	En équipe
Pondération :	30 %
Répartition de la correction et critères :	90 % Corrigé par l'enseignant 10 % Contribution au travail d'équipe

Critère	Notation
Participe aux rencontres et discussions d'équipe	5
Participe aux discussions et échanges en équipe	5
Fournit sections dans les temps convenus	5
Qualité de l'écriture	5
Esprit d'équipe général	5

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation :

Cette évaluation porte sur la rédaction d'une demande subvention en collaboration avec l'organisme auquel chaque équipe est rattachée. Il s'agit de la première partie du rapport à remettre sur laquelle vous serez évaluée (pondération 30%). Cela vous permettra de retravailler les parties remises à cette étape et d'ajuster le document pour la remise finale (R2) prévue le 14 août.

Comme chaque équipe sera assignée à un organisme différent pour réaliser une demande de subvention, les consignes relatives à chaque projet seront transmises à chaque équipe au début du cours.

Voici les principaux organismes participant à cette collaboration:

1. Bureau d'Écologie Appliqué
2. Fondation québécoise pour la protection du patrimoine naturel
3. OBV-de-la-Côte-Sud
4. Conseil de bassin de la rivière Etchemin

Au total 5 demandes de soumission seront préparées par 5 équipes de 3 personnes.

Fichiers à consulter :

 [Déclaration\\_integrite\\_travail\\_FF GG.docx](#) (32 Ko, déposé le 3 juil. 2020)

---

## Rapport #2 : Études d'impact sur l'environnement

Date de remise : 31 juil. 2020 à 16h16

Mode de travail : Individuel

Pondération : 30 %

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation :

Cette évaluation porte sur la réalisation d'une évaluation environnementale d'un projet assujéti à la procédure, définis à l'annexe 1 du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets.

La nature des informations demandées au rapport sera transmise au début du cours.

Fichiers à consulter :

 [Déclaration\\_integrite\\_travail\\_FF GG.docx](#) (32 Ko, déposé le 3 juil. 2020)

---

## Rapport #1 : Rapport principal (partie 2) - demande de subvention

Date de remise : 14 août 2020 à 16h15

Contribution au travail d'équipe : 14 août 2020 à 16h15

Mode de travail : En équipe

Pondération : 40 %

Répartition de la correction

90 % Corrigé par l'enseignant

et critères :

10 % Contribution au travail d'équipe

Critère	Notation
Participe aux rencontres et discussions d'équipe	5
Participe aux discussions et échanges en équipe	5
Fournit sections dans les temps convenus	5
Qualité de l'écriture	5
Esprit d'équipe général	5

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation :

Cette évaluation porte sur la rédaction d'une demande subvention en collaboration avec l'organisme auquel chaque équipe est rattachée. Il s'agit de la remise du rapport final (R2) sur lequel vous serez évaluée (pondération 40%).

Comme chaque équipe sera assignée à un organisme différent pour réaliser une demande de subvention, les consignes relatives à chaque projet seront transmises à chaque équipe au début du cours.

Voici les principaux organismes participant à cette collaboration:

1. Bureau d'Écologie Appliqué
2. Fondation québécoise pour la protection du patrimoine naturel
3. OBV-de-la-Côte-Sud
4. Conseil de bassin de la rivière Etchemin

Au total 5 demandes de soumission seront préparées par 5 équipes de 3 personnes.

Fichiers à consulter :

 [Declaration\\_integrite\\_travail\\_FFGG.docx](#) (32 Ko, déposé le 3 juil. 2020)

## Examen sous surveillance

Dans le cadre de ce cours, il est prévu que vous devrez vous présenter à [X] examen(s) qui aura(ont) lieu sous surveillance.

Si vous résidez à moins de 100 km de la ville de Québec, le ou les examens sous surveillance auront lieu sur le campus de l'Université Laval. La personne assurant l'encadrement vous fournira les informations nécessaires prochainement.

Si vous résidez à plus de 100 km de la ville de Québec, vous devez remplir en ligne, dès le début de la session, un formulaire d'inscription à l'examen à l'adresse suivante : [http://www.distance.ulaval.ca/lieu\\_examen](http://www.distance.ulaval.ca/lieu_examen). Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la section « Travaux et examens » du site [www.distance.ulaval.ca](http://www.distance.ulaval.ca).


## Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	89,5	100
A	86,5	89,49
A-	83,5	86,49
B+	80,5	83,49
B	77,5	80,49
B-	74,5	77,49

Cote	% minimum	% maximum
C+	71,5	74,49
C	68,5	71,49
E	0	68,49

Le barème de notation comporte les ajustements de cote par rapport au barème facultaire (ex. A+ équivaut à 90-100).

## Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat

Tout étudiant(e) qui commet une infraction relative aux études, au sens du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, dans le cadre du présent cours, notamment en ce que constitue du plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues par ce Règlement. Il est très important que chaque étudiant(e) prenne connaissance des articles 23 à 46 dudit Règlement, à : <http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire> 



Tout étudiant(e) est tenu, en réalisant tout travail écrit requis dans un cours, de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur et à la prévention du plagiat dans ses travaux formateurs soumis à l'évaluation. Constituent notamment du plagiat les faits de :

1. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sur support de papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets ni en hors-texte et sans en mentionner la source;
2. résumer l'idée originale d'un auteur(e) en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
3. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
4. remettre un travail copié partiellement ou totalement d'un autre étudiant(e) (avec ou sans son accord);
5. remettre un travail téléchargé partiellement ou totalement d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

[Sources: *En application de l'article 161 du Règlement des études de l'Université Laval*, [http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire\\_general/Reglements/reglement-des-etudes-2014.pdf](http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Reglements/reglement-des-etudes-2014.pdf), entrée en vigueur le 3 juin 2014. *Commission de l'Éthique de la science et de la technologie, La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009; texte adapté ici le 16 juillet 2009.*]

## Correction linguistique, retard et présentation des travaux

Un maximum de 15% pourra être enlevé aux résultats de chacun des examens et des travaux pour des fautes de grammaire, d'orthographe, de ponctuation ou de syntaxe, ainsi que pour la propreté du document, et cela à raison d'un demi-point (0.5%) par faute ou erreur constatée. La correction des travaux d'étudiants non francophones fera l'objet d'une considération particulière. Aucun retard injustifié à la remise des travaux ne sera toléré.

## Évaluation de l'enseignement

En conformité avec la *Politique de valorisation de l'enseignement et Dispositions relatives à l'évaluation de l'enseignement à l'Université Laval*, il est possible que le cours que vous suivez soit évalué. Si tel est le cas, vous recevrez une invitation à remplir un questionnaire d'appréciation en ligne [ou transmis par la poste selon le cas]. Votre opinion est très importante car elle permettra d'améliorer la qualité de ce cours. Nous comptons donc grandement sur votre collaboration.

## Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation

Le seul appareil électronique toléré pendant une séance d'évaluation est la calculatrice.

Les calculatrices autorisées durant les séances d'examen pour tous les cours offerts par la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique sont les suivantes :

- Hewlett Packard HP 20S, HP 30S, HP 32S2, HP 33S, HP 35S
- Texas Instrument TI-30Xa, TI-30XIIB, TI-30XIIS, TI-36X (plus fabriqué),
- BA35
- Sharp EL-531\*\*, EL-535-W535, EL-546\*\*, EL-510 R, EL 516\*, EL-520\*\*
- Casio FX-260, FX-300 MS, FX-350 MS, FX-300W Plus, FX-991MS, FX-991ES (plus fabriqué), FX-991W\*, FX-991ES Plus C\*

\* Modèles qui ne seront plus autorisés dès 2016.

\*\* Calculatrices Sharp: sans considération pour les lettres qui suivent le numéro.

## Absence aux examens

Un étudiant absent à un examen ou à toute autre séance d'évaluation obtient automatiquement la note zéro à moins qu'il ait des motifs sérieux justifiant son absence.

Les seuls motifs acceptables pour s'absenter à un examen et avoir droit à un examen de reprise sont les suivants :

- **Convocation par une cour de justice** durant la plage horaire prévue pour l'examen avec preuve de convocation.
- **Maladie durant la plage horaire prévue pour l'examen avec un billet de médecin** précis incluant les dates d'invalidité et les coordonnées du médecin.
- **Mortalité d'un proche** avec preuve de décès et lettre d'une tierce personne attestant du lien de parenté ou autre lien entre l'étudiant et la personne décédée.

- Les pièces justificatives doivent être des originaux et doivent être présentées à l'enseignant, au directeur de programme ou au secrétariat des études (1250 pavillon Abitibi-Price) le plus rapidement possible.
- Aucune justification d'absence reliée à des événements sportifs (sauf pour les athlètes du Rouge et Or, sur approbation préalable de la direction de programmes) ou reliée à un emploi, à un conflit d'horaire avec d'autres cours ou examens ou à des horaires de voyage conflictuels (billets d'avion déjà achetés, par exemple) n'est acceptable.
- Les conflits d'horaire doivent être résolus au tout début de la session, avant la fin de la période de modification du choix de cours, par l'étudiant lui-même. Un étudiant inscrit au cours après cette date est réputé ne pas avoir de conflit d'horaire et pourra se présenter à tous ses examens.
- L'étudiant dont l'absence est dûment justifiée a l'obligation de se rendre disponible pour un examen de reprise à la date fixée par l'enseignant sans quoi il obtiendra la note zéro pour cet examen.

## Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiants qui ont une lettre d'Attestation d'accommodations scolaires obtenue auprès d'un conseiller du secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodation en classe ou pour les évaluations puissent être organisées. Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le secteur ACSESH au 656-2880, le plus tôt possible.

Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Pour plus d'information, voir la Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires à l'adresse suivante : <https://www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/> 

## Plagiat

Utilisation d'un logiciel de détection de plagiat

L'Université Laval étant abonnée à un service de détection de plagiat, il est possible que l'enseignant soumette vos travaux pour analyse.

En cas de fraude ou de plagiat, des actions disciplinaires pourraient être conduites. Pour plus d'information à ce sujet, vous pouvez consulter le Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval ([www.ulaval.ca/sg/reg/Reglements/Reglement\\_disciplinaire.pdf](http://www.ulaval.ca/sg/reg/Reglements/Reglement_disciplinaire.pdf)).

## Matériel didactique

---

### Matériel obligatoire

Cette sous-section n'a pas encore été complétée par votre enseignant.

### Site web de cours

Cette sous-section n'a pas encore été complétée par votre enseignant.

### Portail thématique de la bibliothèque

La Bibliothèque de l'Université Laval offre à ses usagers l'accès à des informations et des outils en recherche documentaire regroupés par discipline : [www.bibl.ulaval.ca](http://www.bibl.ulaval.ca):

- Livres, articles, documents multimédias, etc.
- Bases de données de la discipline
- Nouveautés
- Suggestions de votre conseiller à la documentation
- Trucs et astuces
- Etc.

Pour explorer les ressources de votre discipline, cliquez sur le lien suivant : [www.bibl.ulaval.ca/mieux/chercher/index\\_portails](http://www.bibl.ulaval.ca/mieux/chercher/index_portails)

- Le Centre Géostat à la bibliothèque des Sciences humaines [www.bibl.ulaval.ca/services/centregeostat](http://www.bibl.ulaval.ca/services/centregeostat)

## Matériel du cours

L'ensemble du matériel didactique nécessaire pour ce cours est disponible sur le site Web du cours dans la section **Contenu et activités**.

Le site web du cours est situé sur la plate-forme de cours disponible à l'adresse suivante : <https://www.portaildescours.ulaval.ca> 

Le matériel didactique disponible sur le site web du cours comprend :

- les notes de cours (en format pdf)
- les documents de lectures
- les présentations des conférenciers
- les références (liens web, vidéos, logiciels, glossaire et bibliographie)

## Spécifications technologiques

Pour pouvoir suivre ce cours, vous devrez disposer du matériel et des logiciels suivants :

	Logiciels	Adresse web	Prix
Lecteur PDF	Acrobat Reader version 9.0 ou +	<a href="http://www.adobe.com">www.adobe.com</a>	Gratuit
Machine virtuelle	Java	<a href="http://www.java.com">www.java.com</a>	Gratuit
Lecteur Flash	Macromedia Shockwave Player	<a href="http://www.adobe.com">www.adobe.com</a>	Gratuit

## Laboratoires informatiques

- **Laboratoire de Traitement de l'Information Géographique (LATIG)**  
Laboratoire de pratique individuelle réservé aux étudiants de géographie.  
Local : 3170, pavillon Abitibi-Price
- Le département de géographie utilise les laboratoires d'informatique ABP-0222 et ABP-0225 de la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique pour tous ses cours nécessitant l'usage de l'ordinateur.
- Pour la pratique individuelle, un autre laboratoire de la Faculté est également disponible (ABP-0220).

## Matériel recommandé

[Citer ses sources](#) 

Auteur : Bibliothèque de l'Université Laval  
Site consulté par l'enseignant le 12 avril 2016

[Tutoriel : Cites ses sources et éviter le plagiat](#) 

Auteur: Diapason : Université Laval  
Site consulté par l'enseignant le 12 avril 2016

[Comment citer un document électronique](#) 

Auteur : Bibliothèque de l'Université Laval  
Site consulté par l'enseignant le : 25 septembre 2015

## Médiagraphie et annexes

## Bibliographie

Loi sur la qualité de l'environnement:

[http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/Q\\_2/Q2.htm](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/Q_2/Q2.htm) ↗

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999) (L.C. 1999, ch. 33)

<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-15.31/> ↗

<http://www.gazette.gc.ca/rp-pr/p1/2013/2013-04-20/html/reg1-fra.html>

Centre québécois du droit de l'environnement – CQDE (1999). *La gestion de l'eau au Québec : Aspects juridiques et institutionnels*. Mémoire présenté devant le BAPE dans le cadre des audiences sur la gestion de l'eau au Québec.

Gestion intégrées des ressources en eau

*Gestion intégrée des ressources en eau – Cadre de référence*. Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (2012).

*Guide pour l'élaboration d'un plan directeur de l'eau – Un manuel pour assister les organismes de bassin versant du Québec dans la planification de la gestion intégrée des ressources en eau*.

Gangbazo, G. – ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction des politiques de l'eau, 2009.

*Gestion durable des ressources en eau au Québec: les défis de l'intégration et les enjeux de recherche associés*. Luc Vescovi – Conseil de la science et de la technologie, 2010

*La gestion intégrée de l'eau par bassin versant « fonctionne »-telle vraiment? Résultats d'une enquête mondiale et quelques enseignements pour le Québec*. Gangbazo, G. – ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction des politiques de l'eau, 2009.

*Pourquoi les élus municipaux ont-ils intérêt à collaborer à la gestion intégrée de l'eau par bassin versant?* Gangbazo, G. – ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction des politiques de l'eau, 2011.

*Intégration du concept de capacité de support d'un plan d'eau aux apports en phosphore à l'aménagement du territoire au Québec: Réalité ou utopie?* Mélissa Laniel, 2008

*Guide d'élaboration d'un plan directeur de bassin versant de lac et adoption de bonnes pratiques*. Meunier, P. – ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction des politiques de l'eau, 2007.

*La gestion intégrée de l'eau par bassin versant : une voie d'expression du développement durable*. Gangbazo, G. – ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction des politiques de l'eau, 2006.

*Développement d'une vision pour un bassin versant*. Gangbazo, G. – ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction des politiques de l'eau, 2005.

*Habilités nécessaires aux organismes de bassin versant pour la gestion intégrée de l'eau*. Gangbazo, G. – ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction des politiques de l'eau, 2005.

*Aide au processus décisionnel pour la gestion par bassin versant au Québec: étude de cas et principaux enjeux.* Carlo Prével, Benoît St-Onge et Jean-Philippe Waaub, 2004

*Élaboration d'un plan directeur de l'eau: guide à l'intention des organismes de bassins versants.* Environnement Québec, 2004

*Gestion intégrée de l'eau par bassin versant: concepts et application.* Gangbazo, G. – ministère de l'Environnement, Direction des politiques de l'eau, 2004.

*Gestion intégrée de l'eau par bassin versant au Québec – Cadre de référence pour les organismes de bassins versants prioritaires.* Environnement Québec, 2004

*La gestion intégrée des ressources en eau par bassin – Manuel de formation.* Jean Burton, 2001

Environnement Québec, 2004 [↗](#). Gestion intégrée de l'eau par bassin versant: concepts et application. 58 pages

Christophe Lefebvre [↗](#), 2011. « La gestion intégrée côtière et marine : nouvelles perspectives », VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne], Hors-série 9 | Juillet 2011, mis en ligne le 13 juillet 2011, consulté le 17 avril 2013.

Unesco 1997 [↗](#). Guide méthodologique d'aide à la gestion intégrée de la zone côtière. Commission Océanographique intergouvernementale. Manuels et Guides. 49 pages.

Pêches et Océans, 2002 [↗](#). Cadre Stratégique et Opérationnel pour la Gestion Intégrée des Environnements Estuariens, Côtiers et Marins au Canada. La stratégie sur les océans du Canada. Gouvernement du Canada, 47 pages. <http://www.dfo-mpo.gc.ca/oceans/publications/cosframework-cadresoc/index-fra.asp>

Prouzet, 2006. [↗](#) L'Approche Écosystémique pour une gestion intégrée des ressources halieutiques : un point de vue personne. Séminaire EAF – Institut Océanographique Paris le 24 octobre 2006

## Lacs, milieux humides, plaines inondables

FIHOQ [↗](#) et AQPP, 2008. Répertoire des végétaux recommandés pour la végétalisation des bandes riveraines du Québec. 28 pages.

Dupont, J. [↗](#), 2004. La problématique des lacs acides au Québec. Direction du suivi de l'état de l'environnement. Environnement Québec, 24 pages.

Gouvernement du Canada, 1991. [Politique fédérale sur la conservation des terres humides ↗](#).

Gouvernement du Québec [↗](#), 2013. [Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables ↗](#) (chapitre Q-2, r. 35). Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2, a. 2.1), 18 pages.

LAVOIE, I., I., LAURION et W.F. VINCENT, 2007. Les [fleurs d'eau de cyanobactéries ↗](#), document d'information vulgarisée. INRS rapport no 917, 25 p.

Queste, C. 2011 [↗](#). LES MILIEUX HUMIDES DANS LE SUD DU QUÉBEC : ENTRE DESTRUCTION ET PROTECTION ANALYSE CRITIQUE ET ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE DE

CONSERVATION. L'Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO) et l'Université des Sciences et Technologies de Lille – Lille 1 (USTL), 64 pages.

## Érosion des berges et du littoral

Dionne, J.C., L'érosion des rives du Saint-Laurent, vue d'ensemble et état de la question. [http://www.zipnord.qc.ca/pdf/projets/colloque99/texte%201%20\(J-C%20Dionne\).pdf](http://www.zipnord.qc.ca/pdf/projets/colloque99/texte%201%20(J-C%20Dionne).pdf)

Ouranos, 2008. Étude de la sensibilité des côtes et de la vulnérabilité des communautés du golfe du Saint-Laurent aux impacts des changements climatiques. Synthèse des résultats. Juin 2008., 58 pages.

MDDEP, 2005. techniques de stabilisaiotn des rives. Extrait Guide des bonnes pratiques, chapitre 7, Protection des rives, du littoral et des plaines inondables. 14 pages.

[SHC, 2006](#)  . Synthèse critique des outils de télédétection appliqués à la cartographie des habitats benthiques en domaine côtier - revue bibliograpique. 153 pages.

Morin, J., Champoux, O., Martin, S. & K. Turgeon. 2005 Modélisation intégrée de la réponse de l'écosystème dans le fleuve Saint-Laurent : Rapport final des activités entreprises dans le cadre du Plan d'étude sur la régularisation du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent. Rapport scientifique - RS-108, Environnement Canada, SMC-Hydrologie, Sainte-Foy, 139 pages.

## Liens pertinents:

Association québécoise pour l'évaluation d'impacts: <http://www.aqei.qc.ca/index.html>

Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec: <http://www.cdpmq.gouv.qc.ca/>

Loi sur la conservation et la protection de la nature: [http://www.ne.ch/neat/documents/legislation/RLN\\_7439/RepertRLN\\_03\\_files/162\\_461\\_10rev081202.htm](http://www.ne.ch/neat/documents/legislation/RLN_7439/RepertRLN_03_files/162_461_10rev081202.htm)

Agence canadienne d'évaluation environnementale: <http://www.ceaa.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=D75FB358-1>

Loi sur les parcs: [http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/P\\_9/P9.html](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/P_9/P9.html)